



Compte rendu du CHSCT-D Mardi 7 septembre 2021

Démarche de pré-rentrée de l'IA :

L'IA a souhaité informer au mieux l'ensemble de ses cadres de l'Éducation-Nationale et les élus responsables des écoles :

1. Échanges avec principaux et proviseurs,
2. puis IEN
3. puis maire.

Or **nous notons malgré tout une cacophonie** ! Est-ce une perte d'autorité de l'IA-DASEN sur ses cadres ? ou bien une interprétation des consignes par les cadres eux-mêmes ? En tout cas force est de constater que les messages n'ont pas été transmis de la même façon et avec le même résultat dans les différents établissements et circonscriptions.

L'IA redonne les règles de la rentrée :

- **Le port du masque est obligatoire en intérieur et extérieur**, y compris sur les parvis des établissements scolaires.
- **Le zonage est donc inutile** et ne s'applique donc pas à ce jour en école élémentaire et collège-lycée.
- Précision pour les maternelles : le zonage de la cour s'applique car pas de masque.
- Vigipirate est toujours d'application et ne permet pas aux familles en maternelle de rentrer dans les bâtiments !

Règles sanitaires :

- **Règle relative aux fermetures de classe :**
 - ▶ **1^{er} degré** : 1 cas positif entraîne la fermeture de la classe pour 7 jours → les élèves restent chez eux, les enseignants restent en poste, sauf s'ils sont considérés comme cas contact (en présence d'élève sans masque...)
 - ▶ **2nd degré** : lorsqu'un cas positif est dépisté :
 - Les cas contacts à risque sont renvoyés chez eux pendant 7 jours
 - Peuvent revenir en classe les élèves vaccinés qui ont un test négatif à J1.
 - La CPAM informe ceux qui peuvent revenir en classe et ceux qui doivent rester chez eux. Il faudra retravailler en distanciel.

Les personnels peuvent revenir à J1 après test négatif quand ils sont vaccinés.

L'IA rappelle que le jour de carence ne s'applique pas dans un cas d'absence lié à la Covid.

A ce jour et après 4 jours d'école, nous avons sur le département 4 classes fermées (2 classes dans le bressuirais et 2 dans le Niortais), 11 cas positifs (9 élèves, un personnel enseignant et 1 agent). 20 cas en tout 1^{er} et 2nd degré. Une classe en Gâtine vient de fermer ce jour.

- **Précision sur les sorties scolaires :**
 - ▶ Si le site dans lequel se déroule la sortie est réservé strictement à l'éducation nationale : le pass sanitaire n'est pas demandé.
 - ▶ Si le site n'est pas réservé, le pass sanitaire est demandé aux personnes en âge de le présenter.

- **Autres règles sanitaires :**
 - ▶ **Pour les GS-CP :** il faut inviter les GS dans une classe minoritaire en GS à se masquer mais pas possibilité de contraindre.
 - ▶ Pour les jeux de cour, les vélos et les structures, rien n'interdit leur utilisation, mais **il faut les réserver à une classe par jour**. Il faut laisser 12 heures de temps de latence avant utilisation par un autre groupe.
 - ▶ **Les réunions de parents** peuvent se dérouler **en intérieur** avec le maintien des gestes barrières et **sans test du pass sanitaire**.
 - ▶ **Le non-brassage en intérieur dans le secondaire :**
 - La règle reste 1 classe = 1 salle. Toutefois, 4 établissements en mesure de faire circuler les élèves pour les changements de disciplines dans des règles sanitaires strictes testent la configuration « traditionnelle » 1 prof = 1 salle de classe. Après analyse, cette règle pourrait être étendue. Sont concernés les établissements suivants : Rabelais, Fontanes, Mazières en Gâtine et Brioux sur Boutonne.

Point sur les tests sanitaires :

- ▶ 1^{er} degré en auto-prélèvement par les parents ou en prélèvement sur site.
- ▶ 2nd degré : test antigénique ; un jour fixe sera arrêté pour suivre les clusters et les zones géographiques en tension.

L'IA précise qu'il faut chercher une régularité : privilégier un jour fixe et mobiliser le personnel infirmier sur l'ensemble du territoire. **Nous regrettons que les infirmières sont alors hors de leurs établissements et ne peuvent donc plus assurer leurs missions dans leurs établissements respectifs !**

se-unsd.org

Continuité pédagogique :

Tous les enseignants doivent avoir reçu un message (fin août) les invitant à découvrir leur « **Classe virtuelle** » → si une classe ferme on peut utiliser cette classe virtuelle pour faire le distanciel sur les jours ouvrés des 7 jours de confinement.

La vaccination :

Au 19 août, 60% des élèves étaient primo vaccinés donc 40% restaient à vacciner soit en Deux Sèvres 13000 élèves.

Fin août, il y avait 80% d'élèves vaccinés → 6000 élèves qui resteraient non vaccinés. Les services tablent en conséquence sur 3000 élèves qui pourraient demander à être vaccinés.

Elle est mise en place en collaboration avec l'ARS, avec **un double objectif** :

- ▶ Faciliter la vaccination au plus près
- ▶ Vacciner tout le monde en 4 semaines pour rendre possible un schéma vaccinal complet après les vacances de la Toussaint.

Le **calendrier** a été pensé en 3 phases :

1. Les lycées : les élèves peuvent faire leur choix sans autorisation parentale.
2. Les établissements les plus proches des centres vaccinaux
3. Les établissements les plus éloignées.

Chaque établissement est rattaché au centre de vaccination le plus proche :

- ▶ Etablissement à moins de 2 km du centre : déplacement à pied vers le centre
- ▶ Etablissement à plus de 2 km :
 - Organisation du transport des élèves au centre de vaccination /ou/
 - Une équipe mobile de vaccination se déplace dans les établissements.

Les premières campagnes de vaccination donnent des résultats mitigés :

- ▶ Venise verte : 40 élèves.
- ▶ Mauléon : 40 élèves.

Mais les services savent qu'ils travaillent sur des marges donc le peu de vaccination apparaît normal !

Contractuels :

Dans le 1^{er} degré : **15 autorisations de recrutement** ont été accordées. 7 contractuels sont déjà en poste. L'IA a fait une demande d'ouverture de la liste complémentaire au rectorat, cette demande est actuellement aux mains du ministère.

Congés longue maladie :

- Notez cette adresse électronique pour vos échanges : congeslongs-dsden79@ac-poitiers.fr (CLM, CLD, problèmes de santé affectant le service...)

AESH :

Difficultés rencontrées par les personnels du fait :

- De la **modification des PIAL**
- Du nombre **d'AESH manquant(e)s**

Calendrier des Instances : en construction donc à venir.

